

Préambule :

Nous avons reçu plusieurs témoignages d'associations qui se questionnent sur d'éventuels reports ou remboursements de cours qui n'auraient pas eu lieu du fait de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Nous conseillons aux conseils d'administration d'être prudents dans la prise de décisions. Les informations et/ou conseils ci-dessous peuvent aider les responsables à se positionner avec une prise en compte d'un maximum de paramètres. Cela peut aussi vous aider à créer votre propre argumentaire pour expliquer vos choix à vos adhérents, vos partenaires. Il est clair qu'au vu du contexte économique difficile pour un certain nombre de familles, le volet social peut aussi rentrer en ligne de compte pour faire vos choix.

Le contexte :

La mise en confinement a démarré le 16 mars 2020. Nous ne savons pas encore quand la reprise pourra se faire. Il paraît difficile de se positionner sur des reports de cours (dates possibles, disponibilité des salles et autorisation de la collectivité à y accéder).

Vous êtes constitués en associations. Familles Rurales est un mouvement qui prône le mieux vivre en milieu rural. Vous proposez des activités pour permettre aux habitants d'accéder à des loisirs proches de chez eux, de se divertir, de tisser des liens, de faire du sport, de découvrir de nouvelles choses, d'acquérir de nouvelles compétences, ... Les associations sont gérées par des conseils d'administration constitués de bénévoles qui consacrent du temps et qui gèrent actuellement la situation de crise au niveau de l'association en plus de la gestion de la crise au niveau personnel. C'est important de le rappeler.

L'adhésion/la cotisation :

Au sein du mouvement, il faut bien dissocier l'adhésion Familles Rurales de la cotisation pour une activité.

L'adhésion est annuelle et n'est en aucun cas fractionnable ou remboursable.

Le montant de la cotisation pour activités varie d'une association à une autre, d'une activité à une autre. Elle peut être versée en plusieurs fois ou en une fois, être payée avec des chèques ancv. Parfois au sein même d'une association ou même d'une activité, plusieurs modalités financières sont pratiquées par les adhérents.

Nous attirons votre attention sur le fait de penser à l'équité pour tous vos adhérents et sur toutes les activités que gère votre association. Ex : si vous faites le choix de ne pas encaisser le chèque de dernier trimestre sur une activité, il faut être en mesure de rembourser, au prorata de la même période, les sommes déjà perçues par les adhérents qui auraient réglé en une seule fois pour cette même activité.

Ressources humaines :

Pour les associations employeurs de salariés, il faut rester prudents. Si l'activité partielle a été mise en place, nous n'avons pas de visibilité sur les dates de versements des indemnités par l'Etat ni sur la durée de la prise en charge du chômage partiel.

Pour celles qui n'ont pas activé le dispositif, les salaires restent à la charge de l'association et aucune indemnité pour rembourser les heures non travaillées. D'éventuels remboursements viendraient en déduction des recettes habituelles pour l'équilibre financier de l'activité.

Préserver l'emploi de vos salariés, la pérennité de vos activités est à penser en priorité.

Finances :

Chaque association pourra se positionner après avoir étudié sa santé financière, sa trésorerie, sa marge de manœuvre.

Nous conseillons de faire un budget prévisionnel par scénario envisagé sur l'année complète.

Est-ce que d'éventuels remboursements ne viendraient pas mettre en péril l'organisation de la saison prochaine ?

Est-ce que si l'association s'engage à rembourser, elle ne sera pas obligée d'augmenter la cotisation l'année prochaine ?

Si c'est le cas, le message ne serait alors pas bien compris par vos adhérents.

Les partenaires :

Un grand nombre d'association perçoit des subventions (souvent à minima de la mairie). Des choix de remboursement pourraient questionner vos partenaires.

Il pourrait être pertinent d'informer la collectivité de vos choix et de vos arguments, avant d'en informer vos adhérents. Les bourgs sont petits et le confinement n'empêche pas les bruits de village !!

Le lien :

Au-delà des questions de remboursements, n'hésitez pas à entretenir les relations avec vos adhérents par l'envoi de photos, de vidéos des intervenants quand c'est possible, de sondage pour l'organisation de l'année prochaine. Cela peut prendre aussi la forme d'une simple information que vous vous tenez prêts dès que vous aurez des consignes claires du gouvernement pour continuer à proposer des activités pour les habitants.

Nous avons tous besoin de perspectives. Il est difficile d'en avoir et d'en donner. Rassurer en disant que la volonté de l'association est de poursuivre vos activités peut être un point fort dans le contexte actuel !